



Pap Ndiaye : « Je souhaite placer le concours de professeur des écoles à bac + 3, sans renoncer à la mastérisation »

Formation des enseignants, rythmes scolaires, correction de la nouvelle mouture du bac... Un an après son arrivée Rue de Grenelle, le ministre de l'éducation nationale détaille ses prochains chantiers dans un entretien au « Monde ». Réforme du bac, laïcité, pacte enseignant... Alors que sa première année à la tête du ministère de l'éducation nationale s'achève, Pap Ndiaye dresse le bilan des dossiers en cours, et en ouvre de nouveaux. Au programme des prochains mois, une concertation sur les vacances scolaires, que le président de la République, Emmanuel Macron, a dévoilée, mardi 27 juin, lors d'un déplacement à Marseille, mais aussi le très attendu chantier du concours de professeur des écoles, que Pap Ndiaye voudrait voir revenir en fin de licence, sans toucher à la mastérisation.

C'est un sujet sur lequel nous nous penchons depuis un certain temps. Les élèves ont à la fois beaucoup d'heures de cours sur la journée et un faible nombre de semaines d'enseignement sur l'année. Beaucoup d'élèves se plaignent de journées trop lourdes, dans les courriers que je reçois. Par exemple, quand ils se rendent dans leurs établissements en car scolaire, ils partent tôt le matin et rentrent tard le soir. Ils sont fatigués.

Le président de la République a donc annoncé l'ouverture d'une concertation sur l'organisation de l'année et du temps scolaire. Ce débat doit concerner aussi les « petites » vacances. Il y va du bien-être des élèves mais aussi de la qualité de leurs apprentissages.

Cette réflexion nécessite des échanges, avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, et au-delà. Il s'agit d'un travail complexe pour lequel il faut prendre le temps nécessaire. Nous n'avons pas de calendrier précis à ce stade, mais il faut ouvrir ce chantier, car le bien-être des enfants est prioritaire.

Ce que nous excluons à propos du baccalauréat, c'est le statu quo. Nous sommes face à un troisième trimestre en peau de chagrin, ce qui n'a rien de satisfaisant pour nos élèves bientôt étudiants. Nous devons mesurer les conséquences de chacun des scénarios possibles [épreuves de spécialité en juin, changement de coefficient, conditionnement de l'entrée dans le supérieur à l'assiduité au troisième trimestre...]

Je rendrai ma décision dans les semaines à venir, en lien avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau, le comité de suivi de la réforme et le recteur William Marois, chargé d'une mission sur l'organisation du troisième trimestre, pour que chacun soit informé avant la rentrée.

Les textes sont au Conseil d'Etat. Cela n'empêche pas les professeurs de souscrire aux nouvelles missions listées dans le pacte. Nous aurons une première évaluation de ces adhésions aux alentours du 7 juillet, nous sommes tout à fait confiants.

Selon un sondage que nous avons réalisé, nous espérons être au-dessus de notre objectif cible de 30 % d'adhésion chez les enseignants. Les jeunes professeurs semblent plus enclins à faire ces nouvelles missions, de même que les enseignants en éducation prioritaire. Il y aura suffisamment de budget pour pouvoir répondre à la demande. Nous serions disposés à faire un effort budgétaire supplémentaire si la demande excédait nos prévisions.

Cette rentrée est celle de la mise en œuvre de toutes les mesures annoncées cette année : la revalorisation des enseignants, la réforme du lycée professionnel, pour ne citer que ces deux chantiers. Certains dispositifs s'appuient sur le pacte mais peuvent aussi être mis en place indépendamment. La généralisation du dispositif « devoirs faits » en 6 e – qui concerne 40 % des élèves aujourd'hui et 100 % à la rentrée – sera de préférence assurée par des enseignants « pactés », mais tous les élèves de 6 e en bénéficieront quoi qu'il arrive.

C'est la même chose pour l'heure du soutien et de l'approfondissement en 6 e. Nous préférons que cette heure soit assurée par les professeurs des écoles. Mais il peut arriver, pour des raisons variées, par exemple l'éloignement géographique entre l'école et le collège, que ce soient des professeurs de collège qui en aient la charge. Il faut un peu de souplesse, mais le pacte offre des conditions de rémunération très avantageuses.

Nous retrouvons un peu d'air même si la situation n'est pas encore totalement satisfaisante. Sur le second degré, les concours ne sont pas encore terminés. Sur le premier degré, nous constatons une augmentation des lauréats [par rapport à 2022, où le nombre d'admis s'était effondré]. Autre signal encourageant : le concours de titularisation des contractuels sur Créteil, Versailles et la Guyane a plutôt bien marché.





Il va néanmoins manquer entre six cents et huit cents professeurs des écoles à Créteil et à Versailles, et nous allons recourir, comme l'année dernière, à un volant d'enseignants contractuels dans ces académies. Ailleurs, la situation est tout à fait convenable.

Oui, nous avons avancé sur ce sujet. Je souhaite placer le concours de professeur des écoles à bac + 3 sans renoncer à la maîtrise. Nous proposerons, après le concours, deux ans de formation rénovée et rémunérée. Cela attirera davantage de candidats, notamment des étudiants défavorisés, nos futurs « hussards noirs de la République ».

Ainsi, nous dissocions l'obtention du diplôme et le concours. Même si rien n'est encore tranché, nous espérons mettre cette réforme en œuvre en 2025. Le président de la République et la première ministre, Elisabeth Borne, y sont très favorables.

Ce qui se dessine dans l'éducation nationale aujourd'hui, c'est un corps de fonctionnaires auquel s'ajoute un volant d'agents contractuels, formés et souvent expérimentés, puisque, en 2022, 87 % d'entre eux enseignaient déjà l'année précédente. Ils ne sont pas majoritairement embauchés à la dernière minute pour boucher les trous, contrairement à ce que j'entends. Certains choisissent la voie contractuelle pour des raisons de carrière ou de souplesse géographique. Il nous faut l'admettre.

Cette circulaire sera publiée à la rentrée. Elle donnera des exemples précis, des études de cas. Il s'agit non pas d'un changement de doctrine – en aucune manière –, mais d'une explicitation supplémentaire de la réglementation.

Elle portera sur la question du port de tenues litigieuses mais aussi sur les remises en cause des contenus d'enseignement. Les atteintes à la laïcité ne se résument pas à la question des abayas. Les contestations de cours, les refus d'enseignement sont tout aussi problématiques.

La crispation a été générale au moment de la réforme des retraites. Les discussions sur le pacte enseignant ont également tendu les organisations syndicales, mais nous n'avons pas reculé pour autant. Je n'ai jamais dit que je serais en accord sur tout avec les organisations syndicales. En revanche, nous discutons et nous échangeons régulièrement.

Je suis toujours bien accueilli par les professeurs dans les établissements où je me rends, et j'ai aussi une très bonne relation avec les élèves. Je ne sais pas si c'est parce que je ne corresponds pas aux représentations qu'ils se font d'un ministre, mais ils sont un peu surpris. Je réponds à des questions du type : « Mais tu es vraiment ministre, tu n'es pas joueur de foot ? » Pour des enfants qui sont eux-mêmes issus de l'immigration postcoloniale, il y a un effet de reconnaissance très touchant.

Je suis tout à fait concentré sur ma mission et attelé à la préparation de la rentrée. La seule chose qui m'importe, c'est d'améliorer le fonctionnement général de l'école et la réussite des élèves.

Sylvie Lecherbonnier Violaine Morin et Eléa Pommiers

